

**Résumé descriptif non technique de la demande décrivant le projet**

La Martinique voit, au cours des années, augmenter de façon exponentielle le nombre de cas de cancers (cancer de la prostate, du sein...), d'endométriose, de pathologies cardiaques et de pathologies neurodégénératives (Alzheimer, sclérose en plaques).

Cette situation impose à présent de doter le CHU d'outils modernes pour permettre d'améliorer le diagnostic et la prise en charge, de façon optimum, de ces pathologies et participer de façon importante à l'avancée de la Martinique vers une autonomie sanitaire. En effet la pandémie actuelle du SARS-COV2 et son impact sur les systèmes de soin dans l'hexagone et en Martinique ont fortement démontré la nécessité absolue pour notre région de développer son autonomie sanitaire afin de pouvoir assurer, en toutes circonstances, la prise en charge locale optimale de la santé de ses habitants, notamment en offrant sur place les meilleures conditions de diagnostic et de traitement aux malades souffrant de pathologies lourdes telles que le cancer ou les AVC.

Le projet présenté par le CHU de Martinique est le suivant :

- Mise en service d'un nouveau bâtiment qui accueille notamment un cyclotron, des locaux de radiopharmacie associés et un service de médecine nucléaire, constituant l'Institut Caraïben d'Imagerie Nucléaire ;
- Production de radionucléides émetteurs de positons (Fluor 18, Carbone 11, dans un premier temps ; Gallium 68, Oxygène 15, Cuivre 64, Zirconium 89 par la suite) par le cyclotron et radiomarquage de diverses molécules par ces radionucléides pour répondre aux besoins dans notre région ;
- Développement de nouveaux médicaments radiopharmaceutiques en imagerie diagnostique mais également pour les « tests compagnons » pour une approche théranostique.

L'ensemble de ce projet va non seulement contribuer à une meilleure prise en charge des patients mais également participer à une meilleure attractivité des professionnels de santé et permettre de développer la coopération sanitaire entre la Martinique et les états voisins de la Caraïbe, compte tenu des possibilités de cette structure tant sur le plan clinique que sur le plan de la recherche.

Le présent dossier concerne la demande d'autorisation de détenir et d'utiliser un accélérateur de particules (cyclotron) au CHU de Martinique et de fabriquer, de détenir et d'utiliser des radionucléides de positons et des produits en contenant.

La demande d'autorisation de détention et d'utilisation de radionucléides pour une activité de médecine nucléaire au CHU de Martinique, incluant la recherche impliquant la personne humaine, fait l'objet d'un autre dossier en parallèle.